

COMMUNE DE LA MALÈNE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE

Date : Vendredi 20 mars 2026

Heure de convocation : 19 h 30

Heure d'ouverture : 19 h 38

Heure de clôture : 20 h 45

Lieu : Salle polyvalente de La Malène

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de votants : 11

Conseillers municipaux présents :

Daniel MICHELOU	Christophe BRUN
Angélique NADAL	Francis FLOUROU
Aurélie LAROCLETTE	Sébastien GUILLOT
Gilles FAGES	Roland FAGES
Marie-Pierre FAVIER	Marie-Claire LAURET
Muriel SIMON	

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 38 par le doyen du conseil municipal, M. Francis FLOUROU, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales régissant la première réunion d'un conseil municipal nouvellement élu.

En préambule, le conseil municipal annonce sa décision que l'ensemble des votes soumis au conseil municipal durant la mandature se tiendront au scrutin secret.

2. Élection du Maire

Il est procédé à l'élection du Maire au scrutin secret.

Candidature présentée : M. Daniel MICHELOU

Résultats du vote : 11 suffrages exprimés — 10 voix POUR — 1 ABSTENTION

M. Daniel MICHELOU est élu Maire de La Malène. Il prend place au fauteuil de la présidence et conduit la suite des opérations.

3. Élection des Adjoints au Maire

Une discussion préalable s'engage sur le nombre d'adjoints à élire. M. Roland FAGES s'interroge sur la nécessité de disposer de deux adjoints pour une commune de la taille de La Malène, estimant qu'un seul adjoint pourrait suffire.

M. le Maire rappelle que la volonté exprimée lors de la campagne municipale était de constituer un binôme soudé entre le Maire et son premier adjoint, et que la création d'un second poste d'adjoint répond à une organisation volontariste de la gouvernance communale.

Élection du 1er adjoint :

Candidature présentée : M. Christophe BRUN

Résultats du vote : 11 suffrages exprimés — 10 voix POUR — 1 ABSTENTION

M. Christophe BRUN est élu 1er adjoint au Maire.

Élection du 2ème adjoint :

Candidature présentée : Mme Angélique NADAL

Résultats du vote : 11 suffrages exprimés — 10 voix POUR — 1 ABSTENTION

Mme Angélique NADAL est élue 2ème adjointe au Maire.

4. Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Ce point est reporté au prochain conseil municipal, les documents nécessaires à la délibération n'étant pas disponibles ce soir.

5. Lecture de la Charte de l'élu local

M. le Maire procède à la lecture de la Charte de l'élu local, conformément à l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales. Chaque conseiller municipal prend connaissance de ses droits et obligations dans l'exercice de son mandat.

6. Délégations accordées au Maire

M. le Maire donne lecture des différentes délégations qu'il souhaite exercer en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Au cours de cette lecture, Mme Marie-Claire LAURET formule deux observations :

1. 2ème délégation : Mme LAURET relève que le terme "fixer" utilisé dans la délégation relative aux tarifs est juridiquement problématique, dans la mesure où il conférerait au Maire une latitude trop large sans encadrement préalable du conseil municipal, ce qui exposerait la délégation à un risque de nullité.
2. 5ème délégation : Mme LAURET propose de réduire la durée maximale des baux de 3 ans à 1 an. Cette modification est acceptée.

Ces ajustements étant intégrés, la liste des délégations est soumise au vote.

Résultats du vote : 11 suffrages exprimés — 11 voix POUR — Adopté à l'unanimité

7. Clôture de la séance

La séance est levée à 20 h 45.

Prochain conseil municipal : Vendredi 3 avril 2026

Le Maire

Daniel MICHELOU



Le Secrétaire de séance

Marie-Claire LAURET